



L'ARCHE À PARIS

Association loi 1901

39-41 rue Olivier de Serres
75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Le 19 juin 2024



Passionnément
engagé.

L'ARCHE À PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L'ARCHE À PARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

BDO IDF

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
RCS 307 571 000 Versailles - Siret 307 571 000 00057 - Code APE 6920 Z
SAS au capital de 5 365 000 euros - TVA intracommunautaire FR27307571000

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 19 juin 2024.



BDO IDF

Représentée par Cora DENIS

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	46 083	46 085	-1	-1
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 084 132	2 238 449	845 683	1 011 504
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	43 000		43 000	43 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	64 292		64 292	64 292
TOTAL I	3 237 508	2 284 534	952 975	1 118 795
Comptes de liaison	II			
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 100		68 100	49 074
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 295 189		1 295 189	1 119 662
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	763 318		763 318	796 679
Charges constatées d'avance	19 894		19 894	20 312
TOTAL III	2 146 500		2 146 500	1 985 727
Frais d'émission des emprunts	IV			
Primes de remboursement des obligations	V			
Écarts de conversion actif	VI			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	5 384 008	2 284 534	3 099 475	3 104 522

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	535 541	535 541
Fonds propres complémentaires	1 172 395	1 172 395
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	320 456	50 065
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	320 456	50 065
Report à nouveau	375 129	-116 906
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-480 313	-136 485
Excédent ou déficit de l'exercice	34 901	762 427
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-29 415	-73 436
Situation nette	2 438 422	2 403 521
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	31 377	39 190
Provisions règlementées	39 794	39 794
TOTAL I	2 509 593	2 482 506
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	178 138	183 757
TOTAL III	178 138	183 757
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	15 383	13 537
TOTAL IV	15 383	13 537
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	1 307	1 307
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 407	112 518
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	318 486	310 385
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	14 160	512
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	396 360	424 723
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 099 475	3 104 522

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	90	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de prestations de services		693
- dont parrainages		
- dont ventes relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	4 923 732	4 439 436
- dont concours publics aux activités sociales et médico-sociales	4 923 732	4 439 436
Subventions d'exploitation	1 500	10 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		1 000
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		367 280
Contributions financières	192 241	341 375
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	133 352	287 413
Utilisations des fonds dédiés	5 618	4 314
Autres produits	9 056	20 801
TOTAL I	5 265 589	5 472 313
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	283 565	323 015
Variation de stocks	348	479
Autres achats et charges externes	1 937 562	1 817 409
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	178 770	173 296
Salaires et traitements	1 712 655	1 601 621
Charges sociales	806 617	711 294
Dotations aux amortissements et dépréciations	217 027	231 022
Dotations aux provisions	1 846	
Reports en fonds dédiés		157 905
Autres charges	104 780	101 912
TOTAL II	5 243 169	5 117 953
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	22 420	354 360

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2023	31/12/2022
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	50	64
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	118	107
TOTAL III	168	171
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		1 930
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		1 930
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	168	-1 759
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	22 588	352 600
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		398 170
Sur opérations en capital	12 614	12 680
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	12 614	410 850
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	300	1 023
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	300	1 023
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	12 314	409 826
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 278 371	5 883 333
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 243 469	5 120 907
EXCÉDENT OU DÉFICIT (Total des produits - Total des charges)	34 901	762 427
- dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociale sous gestion contrôlée	-29 415	-73 436

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	79 643	75 483
TOTAL	79 643	75 483
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	79 643	75 483
TOTAL	79 643	75 483

COMPTES ANNUELS

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

Table des matières

1	Préambule.....	7
2	Présentation de l'association et de ses activités.....	7
2.1	Présentation de l'association.....	7
2.2	Faits significatifs.....	8
3	Règles et méthodes comptables.....	8
3.1	Principes comptables.....	8
3.2	Évènements postérieurs à la clôture.....	8
3.3	Principales méthodes utilisées.....	8
3.3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	9
3.3.2	Immobilisations financières.....	9
3.3.3	Créances.....	9
3.3.4	Provisions pour risques et charges.....	9
3.3.5	Subventions d'investissement.....	9
3.3.6	Fonds dédiés.....	9
3.3.7	Provisions réglementées.....	10
3.3.8	Indemnités de fin de carrière.....	10
4	Informations relatives au bilan.....	11
4.1	Actif.....	11
4.1.1	Tableau des immobilisations.....	11
4.1.2	Tableau des amortissements.....	12
4.1.3	État des créances.....	13
4.1.4	Détail des produits à recevoir.....	13
4.1.5	Détail des charges constatées d'avance.....	13
4.1.6	Variation des fonds propres.....	14
4.1.7	Détermination du résultat effectif global.....	14
4.1.8	Tableau de suivi des fonds dédiés par projets.....	15
4.1.9	Tableau des provisions pour risques et charges.....	15
4.1.10	État des dettes.....	16
4.1.11	Détail des charges à payer.....	16
5	Informations relatives au compte de résultat.....	17
5.1	Détail des financements publics.....	17
6	Autres informations.....	17
6.1	Contributions volontaires en nature.....	17
6.2	Effectif moyen.....	18
6.3	Honoraires du commissaire aux comptes.....	18
6.4	Information sur les rémunérations des dirigeants.....	18

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan 3 099 475 €
- Total du compte de résultat (*Produits*) 5 278 371 €
- Résultat de l'exercice (*Excédent*) 34 901 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'association

Aux termes de ses statuts, l'association « L'Arche à Paris » dont le but exclusif est l'assistance et la bienveillance au sens de la loi du 23 juillet 1987 a pour objet : « *d'assister dans leur vie quotidienne les personnes atteintes d'un handicap mental notamment par la création et/ou l'exploitation de foyers leur permettant de vivre en communauté, de progresser sur tous les plans, d'exécuter un travail correspondant à leurs possibilités, de trouver par-là même une place dans la société ; de mener dans l'intérêt des personnes accueillies et de leur famille des actions de préventions, d'entraide et de solidarité visant à la protection au développement moral, spirituel, intellectuel et physique des personnes handicapées, de permettre à tous ceux qui le désirent d'accéder à des services ou à des avantages permettant à tout individu une meilleure maîtrise de son handicap personnel ou de celui d'un membre de sa famille... »*

L'Arche à Paris est l'une des 36 associations faisant partie de la Fédération de L'Arche en France (accueillant au total 1 350 personnes avec un handicap mental). Créée en 1973, elle accueille et accompagne 86 personnes en situation de handicap mental au sein de différents établissements médico-sociaux. Elle gère fin 2023, 6 établissements et service pour des personnes en situation de handicap mental adultes sur le 15^{ème} et le 16^{ème} de Paris. Elle emploie fin 2023, 55 salariés. En outre, un certain nombre de bénévoles lui apportent leur concours, ainsi que 20 volontaires et engagés du service civique.

L'association a contracté un CPOM sur la période 2022-2026. Ce CPOM permet le financement par le département de Paris et l'ARS Ile de France des établissements sociaux et médico-sociaux ci-dessous :

- 1 établissement de compétence conjointe ARS – Département :
 - o Le Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M) (15 places) : FAM Saameya
- 5 établissements de la compétence exclusive du Département :
 - o Le Foyer de vie (12 places) : Noësis
 - o Le Foyer d'hébergement (30 places) : Moriya, Viim, L'Archipel, Zéphyr et Philae
 - o Le Centre d'Activité de Jour 15^{ème} (19 places) : « L'Atelier »
 - o Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS 15^{ème} (10 places)

2.2 Faits significatifs

Néant.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

3.3 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Logiciel	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.3.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3.3 Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.3.4 Provisions pour risques et charges

Aucune provision pour risques et charges n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

3.3.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

Les subventions d'investissements sont reprises à hauteur d'1/10^{ème} par an si elles financent des biens non-amortissables

3.3.6 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 178 138€.

3.3.7 Provisions réglementées

Le règlement ANC n°2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS ;
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS ;
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS.

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

3.3.8 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provision pour 15 383€.

La provision/l'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans
- Rotation du personnel : 5% constant
- Méthode de calcul retenue : Rétrospective Prorata Temporis
- Espérance de vie : conforme à la table de mortalité réglementaire de l'INSEE 2016-2018
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3.17%
- Taux de charges sociales retenu : 48%

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	46 083				46 083
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	46 083				46 083
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillages	3 032 926	51 206			3 084 132
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	3 032 926	51 206			3 084 132
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	43 000				43 000
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	64 293				64 293
TOTAL (III)	107 293				107 293
TOTAL (I+II+III)	3 186 302	51 206			3 237 509

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	46 085				46 085
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	46 085				46 085
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage	2 021 422	217 027			2 238 449
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	2 021 422	217 027			2 238 449
TOTAL (I+II+III)	2 067 507	217 027			2 284 534
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		217 027			
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3 État des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	108 292		108 292
Créances art. 58 ou art. 35 < Dotation Globale ou Prix de journée à recevoir			
Usagers et comptes rattachés	68 100	68 100	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	1 295 189	1 295 189	
Charges constatées d'avance	19 894	19 894	
TOTAL	1 491 475	1 383 183	108 292
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.4 Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients et comptes rattachés	13 097	49 074
Autres créances	243 628	69 368
Disponibilités		15
TOTAL	256 725	118 458

4.1.5 Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
D'exploitation	19 894	20 312
Financières		
Exceptionnelles		
TOTAL	19 894	20 312

4.1.6 Variation des fonds propres

NATURE DES FONDS PROPRES	Solde d'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Virement de poste à poste	Solde à la clôture
FONDS PROPRES						
Fonds propres sans droit de reprise	1 707 936					1 707 936
Fonds propres avec droit de reprise						
Ecarts de réévaluation						
Réserves	50 065	270 392				320 456
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	50 065	270 392				320 456
Report à nouveau	-116 906	492 035				375 129
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-136 485	-343 828				-480 313
Excédent ou déficit de l'exercice	762 427	-762 427	34 901			34 901
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-73 436	73 436	-29 415			-29 415
SITUATION NETTE (I)	2 392 033	-0	34 901			2 438 422
Subventions d'investissement	39 190			7 814		31 376
Provisions réglementées	39 794					39 794
TOTAL (II)	78 984			7 814		71 170
TOTAL (I+II)	2 471 017	-0	34 901	7 814		2 509 593

4.1.7 Détermination du résultat effectif global

RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT COMPTABLE	34 901	762 427
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	34 901	762 427
Dont résultat effectif sous gestion propre	64 316	835 863
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	-29 415	-73 436

4.1.8 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Paris 16ème	15 083					15 083	15 083
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Contributions financières d'autres organismes							
Les amis de l'Arche - travaux 2010	9 823		2 073			7 751	
APAP/SCI - travaux 2010	8 851		3 547			5 304	
Fonds dédiés St Michel	150 000					150 000	150 000
Ressources liées à la générosité du public							
Total	183 757	0	5 619	0	0	178 138	165 083

Le fonds dédié Saint Michel est fléché vers le projet de regroupement des 3 foyers situés 7-9 rue des frères Morane, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.

4.1.9 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
Réglémentées				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	39 794			39 794
TOTAL I	39 794	0	0	39 794
Risques et charges				
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges sur legs ou donations	0			0
Provisions pour pensions et obligations similaires	13 537	1 846		15 383
Autres provisions pour charges	0			0
TOTAL II	13 537	1 846	0	15 383
TOTAL GENERAL (I+II)	53 331	1 846	0	55 177
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		1 846	0	
- financière				
- exceptionnelle				

4.1.10 État des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 307	1 307		
Fournisseurs et comptes rattachés	62 407	62 407		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	318 486	318 486		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	14 160	14 160		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	396 360	396 360		
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

4.1.11 Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 531	112 518
Dettes fiscales et sociales	127 729	145 023
TOTAL	188 260	257 541

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	Autres (préciser)	Total
Concours publics					
ARS		486 475			486 475
Conseil départementaux			4 437 257		4 437 257
Subventions d'exploitation					
Aides apprentissage		1 500			1 500
					-
Subventions d'investissements					
Région					-
					-
TOTAL	-	487 975	4 437 257	-	4 925 232

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été recensées et valorisées en application du règlement 2018-06. Compte tenu de leur caractère significatif, elles ont été comptabilisées pour un montant évalué à **79 643 €**.

Modalités de recensement

Le recensement s'est effectué par type d'activité et travaux effectués. Il se décompose de la façon suivante :

Type d'activité	Travaux effectués	Nb heures	Tx horaire	Valorisation
Accompagnement personnes	Ateliers-Activités	314	11,40	3 580
	Loisirs	84	11,40	958
	Vie partagée	644	11,40	7 343
Fonctions expertes	Expertise FIN-JUR-FIS	20	39,99	800
	Expertise projet	342	39,99	13 678
	Expertise RH	327	39,99	13 078
	Expertise Immo	21	39,99	840
	Expertise sanitaire et sociale	9	39,99	360
Support technique	Entretien-maintenance	1 260	25,76	32 462
	Evènements	2	25,77	52
	Secrétariat-comptabilité	252	25,76	6 492
TOTAL		3 275		79 643

Il est à noter qu'un même bénévole peut effectuer plusieurs catégories de travaux.

Modalités de quantification

La valorisation des heures passées s'effectue selon trois catégories d'activité :

- Accompagnement des personnes : valorisation à 11,40€/h ;
- Fonctions expertes : valorisation à 39,99€/h ;
- Support technique : valorisations à 25,76€/h.

6.2 Effectif moyen

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	12	
Non cadres	42	
TOTAL	54	-

6.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes qui ont été portés au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 13 650 € HT au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

6.4 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0 €.